



Assemblée générale

Distr. générale
4 août 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 21 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Groupes de pays en situation particulière : suivi
de la deuxième Conférence des Nations Unies
sur les pays en développement sans littoral**

Mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution [76/217](#), dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dix-septième session, un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Le rapport, qui s'appuie sur les contributions de plus de 25 organisations internationales et régionales et sur des données statistiques émanant de sources secondaires, passe en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités du Programme d'action.

Selon le rapport, la capacité des pays en développement sans littoral à se relever des répercussions socio-économiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est mise à mal par le contexte économique mondial défavorable, marqué par le ralentissement de la croissance, la montée de l'inflation, la flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et la hausse des coûts de transport et de commerce. Le conflit en Ukraine et ses conséquences sont venus exacerber ces contraintes. Il faut également noter le faible taux de vaccination contre la COVID-19 dans les pays en développement sans littoral ainsi que l'insuffisance des progrès accomplis dans l'atténuation des difficultés persistantes que constituent les obstacles au commerce et au transit, les contraintes liées aux pandémies au passage des frontières, la vulnérabilité face aux changements climatiques, le caractère insoutenable de la dette et la dépendance à l'égard des ressources naturelles.

* [A/77/150](#).



Le rapport met en évidence les progrès réalisés par les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales dans l'appui qu'ils apportent aux pays en développement sans littoral, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action visant à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne durant ses cinq dernières années (road map for the accelerated implementation of the Vienna Programme of Action in the remaining five years), et formule des recommandations pour assurer une reprise durable. Toutes les parties prenantes sont encouragées à prendre pleinement part au processus préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, prévue en 2024.

I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point sur les progrès accomplis récemment dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et de la Déclaration politique issue de l'examen à mi-parcours de haut niveau. Cette mise à jour est présentée dans un contexte de tensions économiques mondiales dues au ralentissement de la croissance, à la hausse de l'inflation, au niveau élevé des dettes souveraines et à la volatilité des prix des produits de base, qui sont venus amplifier les effets négatifs de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) dans les pays en développement sans littoral. Le rapport met en évidence également les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action Yeats visant à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne durant ses cinq dernières années et les activités menées par les entités du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes.

2. Le rapport a été établi à partir des contributions soumises par 25 organisations internationales et régionales ; on trouvera le texte intégral des contributions reçues sur le site Web du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (www.un.org/ohrls/content/un-inter-agency-work-lldc). Le rapport s'appuie également sur des données statistiques émanant de sources secondaires et qui sont présentées en annexe.

II. Vue d'ensemble du développement socio-économique des pays en développement sans littoral

3. Les 32 pays en développement sans littoral doivent faire face à de nombreux problèmes de développement dus à leur manque d'accès territorial direct à la mer et à leur éloignement important des marchés mondiaux. Leur relèvement fragile après la pandémie a été interrompu par des perspectives géopolitiques et macroéconomiques mondiales peu favorables, dont les effets qu'ils subissent sont accentués par leurs spécificités structurelles. La faiblesse de la croissance économique mondiale, la montée de l'inflation, la flambée des coûts de transport, les ruptures des chaînes d'approvisionnement et la hausse des prix des denrées alimentaires et du carburant sont autant de facteurs qui ne font qu'accroître davantage les vulnérabilités de ces pays dans les domaines du commerce et du transit. Ainsi, le secteur du transport routier international par exemple – leur principal moyen de commerce international – qui avait déjà été durement touché par la pandémie, avec les retards subis par les camions à cause de la fermeture des points de passage aux frontières ou d'autres contrôles, doit faire face aujourd'hui à la hausse des prix du carburant. Selon les données recueillies au sujet des corridors de transit, les retards enregistrés aux frontières en 2020 ont inversé pour partie les progrès réalisés avant la pandémie dans la réduction des temps de transit, et les conditions économiques mondiales actuelles pourraient prolonger cette détérioration de la situation.

4. Ces difficultés ont également ralenti les progrès dans la lutte contre la pauvreté, le taux de pauvreté mondial étant passé de 8,3 % en 2019 à 9,2 % en 2020 (voir [E/2022/55](#)). La proportion de la population des pays en développement sans littoral vivant en dessous du seuil de pauvreté international, soit 1,90 dollar par jour, est estimée à environ 25 % (2015-2020)¹. L'insécurité alimentaire s'est également aggravée dans les pays en développement sans littoral. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la prévalence de l'insécurité

¹ Voir <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SI.POV.DDAY>.

alimentaire modérée ou grave dans la population totale de ces pays est passée de 44,5 % au cours de la période 2014-2016 à 53,8 % au cours de la période 2019-2021². Si les restrictions aux postes frontières et les confinements liés à la pandémie ont perturbé le transport des denrées alimentaires, la montée des cours du marché mondial induite par le conflit en Ukraine a également des incidences sur les pays en développement sans littoral qui sont tributaires des importations de produits alimentaires et d'engrais.

5. Dans les pays en développement sans littoral, le chômage est passé de 4,6 % en 2015 à 5,7 % en 2021, alors que le taux de couverture du système de protection sociale est resté faible. En 2020, la proportion de la population couverte par au moins une prestation de protection sociale était de 19,6 %, contre une moyenne mondiale de 46,9 %. La même année, la proportion de personnes handicapées bénéficiant d'une protection sociale minimale n'était que de 16,9 %, contre 33,5 % dans le monde³.

6. Les pays en développement sans littoral comptent parmi les plus vulnérables aux changements climatiques, et les difficultés économiques mondiales actuelles ne leur permettent pas d'investir dans des initiatives d'adaptation et d'atténuation. La désertification, la perte de biodiversité, la fonte des glaciers, les sécheresses à répétition, la dégradation des sols et d'autres catastrophes leur imposent des coûts économiques et sociaux très lourds, et ce d'autant plus que nombre d'entre eux sont très dépendants de ressources naturelles et de l'agriculture. Fin 2021, 22 pays en développement sans littoral avaient indiqué dans le système de suivi du Cadre de Sendai avoir mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, ce qui est une augmentation par rapport aux 19 pays qui l'avaient fait en 2020. Au 27 juin 2022, 24 pays en développement sans littoral avaient souscrit à la Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, prenant ainsi l'engagement d'enrayer et d'inverser la diminution de la superficie des forêts et la dégradation des terres d'ici 2030.

7. En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, on relève des disparités importantes dans les pays en développement sans littoral, en particulier entre les zones rurales et les zones urbaines. La proportion de la population bénéficiant de services d'assainissement de base en 2020 était de 34,9 % en zone rurale, contre 61,7 % en zone urbaine, et la même année, la proportion de la population disposant de services d'eau potable de base était de 57,1 % en zone rurale, contre 90,9 % en zone urbaine⁴.

8. Jusqu'en 2019, les pays en développement sans littoral ont progressé sur presque tous les indicateurs relatifs à la santé, mais la pandémie est venue compromettre ces acquis, notamment en raison de la faiblesse des systèmes de soins de santé, d'un accès insuffisant aux vaccins contre la COVID-19, de la hausse des coûts du commerce et du transport et de l'imprévisibilité des restrictions imposées au transit des marchandises. Le nombre de décès dus à la COVID-19 dans les pays en développement sans littoral a plus que triplé entre avril 2021 et avril 2022, et atteint 157 000 décès, et 26 % seulement de la population était entièrement vaccinée à fin avril 2022, contre 59 % dans le monde⁵.

9. Si, ces 15 dernières années, des améliorations ont été constatées sur quelques indicateurs relatifs à la qualité de l'éducation dans les pays en développement sans littoral, la pandémie y a apporté des perturbations majeures. Entre mars 2020 et

² FAO et autres, *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2022 : réorienter les politiques alimentaires et agricoles pour rendre l'alimentation saine plus abordable* (Rome, 2022).

³ Voir E/2022/55, annexe statistique, disponible à l'adresse https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2022/E_2022_55_Statistical_Annex_I_and_II.pdf.

⁴ Ibid.

⁵ Voir <https://data.covid19taskforce.com/data/tables>.

novembre 2021, les écoles de 29 des 32 pays ont été entièrement fermées pendant 20 semaines en moyenne⁶. Si elles ont pour la plupart réouvert leurs portes, les coûts induits par les pertes d'apprentissage sont toujours présents, en particulier dans les pays où le manque d'infrastructures numériques a limité les possibilités d'apprentissage en ligne.

10. La proportion de pays en développement sans littoral disposant d'institutions nationales des droits humains indépendantes est passée de 34,4 % en 2015 à 43,8 % en 2021⁷. Des progrès ont été signalés sur plusieurs indicateurs d'égalité des genres jusqu'en 2020 (voir E/2022/55), mais un écart important entre les genres continue d'exister, notamment en matière d'emploi, de sécurité alimentaire et d'utilisation d'Internet.

III. État d'avancement de la mise en œuvre des priorités du Programme d'action de Vienne

Priorité 1 : questions fondamentales de politique en matière de transit

11. Les restrictions liées à la pandémie imposées au transport transfrontalier et au transport de marchandises en transit ont provoqué d'importants engorgements commerciaux, qui se sont traduits par une hausse des coûts, une rupture des chaînes d'approvisionnement et un allongement des délais de transport pour les pays en développement sans littoral. En Afrique, les délais de transport en transit des marchandises se sont détériorés sur tous les itinéraires du corridor Nord, passant de 7 jours au premier trimestre 2020 à 11 jours au deuxième trimestre le long de l'itinéraire Mombasa-Malaba et se maintenant à un niveau relativement élevé au troisième trimestre⁸. En Asie, tous les principaux indicateurs de transport routier des corridors du Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale se sont dégradés entre 2019 et 2020. Le temps moyen de passage des frontières est passé de 12,2 heures en 2019 à 15,1 heures en 2020. La vitesse moyenne des camions (hors retards) est passée de 43,6 à 42,9 km par heure⁹. Les faibles niveaux de numérisation et d'automatisation aux postes frontières entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit voisins ont contribué à aggraver l'impact des restrictions imposées aux transports du fait de la pandémie.

12. Selon un rapport récent de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les principaux obstacles au commerce des pays en développement sans littoral sont les coûts de transport et les obstacles non tarifaires¹⁰. Les contraintes liées au transport de conteneurs conduisent souvent au déchargement ou au rechargement des marchandises dans les ports ou aux postes frontières, ce qui occasionne des retards, des coûts plus importants et un risque de détérioration des marchandises. La hausse des prix du carburant pèse aussi sur les capacités de transport de conteneurs, et entraîne des coûts de transport plus élevés pour les pays en développement sans littoral, notamment ceux d'Asie centrale.

⁶ Voir <https://covid19.uis.unesco.org/global-monitoring-school-closures-covid19>.

⁷ Voir E/2022/55, annexe statistique.

⁸ Commission économique pour l'Afrique, TradeMark East Africa et Consortium pour la recherche économique en Afrique, *Waving or Drowning? L'impact de la pandémie de COVID-19 sur le commerce en Afrique de l'Est (The Impact of COVID-19 Pandemic on East African Trade)* (2021)

⁹ Banque asiatique de développement, CAREC *Corridor Performance Measurement and Monitoring Annual Report 2020: The Coronavirus Disease and Its Impact* (2021).

¹⁰ Raúl Torres et coll., *Easing Trade Bottlenecks in Landlocked Developing Countries* (Genève, OMC, 2021).

13. Au cours de la période considérée, nombre de pays en développement sans littoral et de pays de transit ont progressivement levé les restrictions liées à la pandémie, en fonction de la situation épidémiologique, et mis en œuvre des réponses coordonnées pour que les échanges et les transports transfrontaliers puissent se poursuivre en toute sécurité et efficacité. Mais l'apparition de nouvelles variantes du coronavirus COVID-19 reste préoccupante pour une reprise durable. La pandémie est venue mettre en évidence la nécessité urgente de déployer plus largement des solutions numériques pour les opérations de transport et d'établir des voies prioritaires ou vertes pour accélérer les formalités de dédouanement ; de mettre en place un dispositif de permis électronique pour le transport routier international de marchandises ; et de procéder à des contrôles douaniers électroniques à distance au moyen de scellés de navigation et de conteneurs intelligents. Selon la Commission économique pour l'Europe, les dispositions établissant la base juridique de la numérisation complète de la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR sont entrées en vigueur en mai 2021.

14. En Afrique, les communautés économiques régionales ont formulé des réglementations sur la facilitation des transports, des échanges et du transit transfrontaliers sur le modèle de l'Accord sur la facilitation des échanges et selon les directives sanitaires de l'Organisation mondiale de la Santé, ce qui a permis d'améliorer la mobilité régionale. En Asie, les pays membres du Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale poursuivent leur coopération pour faciliter la sécurité des échanges. L'Organisation mondiale des douanes (OMD) a élaboré des lignes directrices et mené des activités de renforcement des capacités en matière de gestion des catastrophes et de continuité des chaînes d'approvisionnement pour appuyer les administrations douanières partout dans le monde.

15. La pandémie a montré qu'il fallait que les systèmes de transit soient à la fois efficaces et résilients aux chocs. Pour améliorer leur résilience, les pays en développement sans littoral pourraient promouvoir la numérisation de leur dispositif de gestion des frontières et une mise en œuvre plus efficace de l'Accord sur la facilitation des échanges et d'autres accords visant à faciliter le transit, et assurer l'enregistrement de données précises permettant de répertorier les goulets d'étranglement et les coûts du commerce.

Priorité 2 : développement et entretien des infrastructures

16. La pandémie a continué de peser sur le développement des infrastructures de transport, de technologies de l'information et des communications (TIC) et d'énergie des pays en développement sans littoral, rappelant ainsi combien il est important que les plans de relance postpandémie prennent en compte le développement des infrastructures. Les pays en développement sans littoral ont pour la plupart inscrit des projets d'infrastructure dans leurs plans de relance économique, mais la mise en œuvre de ces projets reste incertaine dans un contexte où les enjeux économiques mondiaux accentuent le manque de ressources.

17. En Afrique, les pays en développement sans littoral ont renforcé et modernisé leurs infrastructures de transport, mais ils doivent encore faire face à des obstacles majeurs pour mettre en place des systèmes de transport viables et fiables. Il leur manque encore de bonnes infrastructures physiques dans les domaines du transport ferroviaire, routier et aérien, des ports secs, des voies navigables intérieures et des pipelines. Le déficit d'infrastructures et les coûts élevés des moyens logistiques sont des contraintes majeures qui freinent la croissance des pays en développement sans littoral d'Afrique et la réalisation intégrale de la Zone de libre-échange continentale africaine.

18. En Asie, la qualité et le maintien insuffisants des infrastructures routières, ainsi que les liaisons manquantes des réseaux ferroviaires entre les pays en développement sans littoral d'Asie et du Pacifique, continuent de limiter une connectivité de transit efficace et de réduire les possibilités de tirer parti des réseaux commerciaux régionaux et mondiaux. Le développement d'infrastructures de transport intermodal reste une priorité majeure pour les pays en développement sans littoral d'Asie, comme en atteste leur participation plus active à la mise en œuvre de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs.

19. Selon les données sur l'état de mise en œuvre de l'Accord intergouvernemental sur le Réseau routier asiatique dans les pays en développement sans littoral, seuls 8 % des routes de ces pays sont classées primaires ou de classe I, contre 35 % pour l'ensemble du réseau. Pour ce qui est du réseau ferroviaire, en dépit des progrès accomplis, notamment la construction récente de la ligne Boten-Vientiane longue de 414 km, il manque encore près de 12 000 km de liaisons sur les 118 000 km du Réseau ferroviaire transasiatique. De nombreux pays de la région investissent dans des installations logistiques intermodales. Le Kazakhstan, par exemple, investit 84 millions de dollars dans la construction de terminaux ferroviaires avec pour objectif d'augmenter sa capacité de manutention de conteneurs à un million d'équivalent vingt pieds sur la période 2021-2024.

20. Dans la région d'Amérique latine, le Paraguay a terminé la construction de plus de 275 km de liaisons manquantes du corridor biocéanique, destiné à relier par voie terrestre les océans Atlantique et Pacifique. L'État plurinational de Bolivie a été invité à s'associer au projet, qui compte déjà des pays de transit comme l'Argentine, le Brésil et le Chili.

21. Avant la pandémie, le transport aérien employait 2,7 millions de personnes et représentait 20,9 milliards de dollars de produit intérieur brut (PIB) dans les pays en développement sans littoral, et chaque salarié direct des secteurs de l'aviation et du tourisme faisait vivre 16 autres personnes dans d'autres secteurs. Dans la mesure où le secteur aérien est le moteur du tourisme, du commerce et d'autres activités commerciales vitales des pays en développement sans littoral, il est impératif d'en rétablir la connectivité pour assurer une reprise durable. Pour confirmer encore une fois l'importance de la connectivité aérienne, au moins neuf pays en développement sans littoral se sont vu proposer, par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), un ensemble de programmes de mise en œuvre visant à aider les États, à court terme, à faire face aux efforts de relèvement après la pandémie et, à moyen et long termes, à contribuer à la mise en œuvre des nouvelles normes et pratiques recommandées de l'OACI.

22. La pandémie a montré combien les technologies numériques étaient importantes et en a accéléré l'adoption. Pour autant, en 2021, le taux d'utilisation de l'internet dans les pays en développement sans littoral n'était que de 34,7 %, soit bien en deçà de la moyenne mondiale de 63 %. En 2020, ces pays ont enregistré des augmentations importantes des abonnements au haut débit mobile actif (37 pour 100 habitants) et au téléphone mobile cellulaire (79 pour 100 habitants), ainsi qu'une légère augmentation des abonnements au haut débit fixe (3 pour 100 habitants). Cette année-là, 53 % de la population des pays en développement sans littoral avaient accès à la norme technologique de quatrième génération des réseaux cellulaires, 31 % à la troisième génération et 10 % à la deuxième génération, contre une moyenne mondiale de 84,7 %, 8,5 % et 6,8 %, respectivement. Les raisons principales de cet accès limité au haut débit sont les coûts élevés et le manque d'accessibilité financière. Pour améliorer leur connectivité, plusieurs pays en développement sans littoral, dont le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Niger, l'Ouzbékistan, le Rwanda et le Zimbabwe, participent à des projets comme le projet Giga, initiative conjointe du Fonds des Nations Unies pour

l'enfance et de l'Union internationale des télécommunications visant à connecter toutes les écoles du monde à l'Internet.

23. La proportion moyenne de la population ayant accès à l'électricité dans les pays en développement sans littoral est passée de 58 % en 2019 à 59,5 % en 2020. Une grande disparité continue de prévaloir entre zones urbaines (87 %) et zones rurales (47 %). Les progrès dans l'accès aux combustibles et aux technologies de cuisson propres sont lents et étaient estimés à 27 % en 2020, ce qui est bien en deçà de la moyenne mondiale qui est de 69 %. De nombreux pays en développement sans littoral ont du mal à assurer l'électrification du dernier kilomètre, notamment en raison du manque de financements de projets, d'investissements dans les infrastructures et de modèles économiques durables, ainsi que d'inefficacités opérationnelles, qui se traduisent par de faibles revenus et par la non-prise en compte des clients des zones rurales dans les projets d'électrification. Grâce aux innovations technologiques et à l'amélioration des modèles économiques, ainsi qu'à la baisse des coûts, les énergies renouvelables ont pu être adoptées dans le monde entier. La capacité des énergies renouvelables dans les pays en développement sans littoral est passée de 37 % de la consommation totale d'énergie finale en 2000 à 44 % en 2020. Cette progression est principalement due au développement de l'hydroélectricité dans les pays où les ressources hydroélectriques sont abondantes (par exemple, le Bhoutan, l'Éthiopie, le Kazakhstan, le Paraguay, le Tadjikistan et la Zambie).

Priorité 3 : commerce international et facilitation du commerce

24. La pandémie a eu des conséquences désastreuses sur le commerce des pays en développement sans littoral, leurs exportations de marchandises ayant diminué de 11,2 % en 2020, contre 7,4 % pour le reste du monde et 5,8 % pour les pays en développement pris dans leur ensemble. Les importations de marchandises de ces pays ont également baissé de 9,3 %, contre une baisse moyenne mondiale de 7,6 %. Les estimations du commerce mondial de marchandises indiquent toutefois un net rebond en 2021, qui devrait dépasser de 11 % les niveaux antérieurs à la pandémie. On estime également que le commerce des pays en développement sans littoral a rebondi en 2021, leurs exportations de marchandises ayant augmenté de 28,9 % en glissement annuel, au-delà des niveaux antérieurs à la pandémie. Mais cette croissance était principalement due à la hausse des prix et de la demande des produits de base, tendance qui se confirme en 2022. Plus des trois quarts des pays en développement sans littoral dépendent des produits de base d'exportation, et une augmentation durable de leurs exportations ne saurait se concevoir sans diversification des exportations et basculement vers les produits manufacturés. La part de leurs exportations de marchandises dans le commerce mondial ne représentait que 0,98 % en 2021. L'objectif du Programme d'action consistant à accroître sensiblement leur participation au commerce mondial est donc loin d'être atteint.

25. Le commerce des services des pays en développement sans littoral s'est lui aussi ressenti fortement de la pandémie, avec une régression de 35 %, contre 20 % au niveau mondial et 25,8 % pour l'ensemble des pays en développement. La très forte concentration des services commerciaux qui caractérise les pays en développement sans littoral rend le secteur vulnérable. Selon l'OMC, le secteur des voyages représentait 40 % des exportations de services avant la pandémie, et les services de transport 37 %. En 2020, les restrictions liées à la pandémie ont entraîné une chute de 66 % des exportations de voyages des pays en développement sans littoral et une baisse de 19 % de celles de leurs services de transport, les deux reculant ainsi à leurs niveaux de 2015-2016¹¹. En 2021, le nombre d'arrivées de touristes internationaux dans le monde était inférieur d'un milliard à celui enregistré avant la pandémie, soit

¹¹ Ibid.

une baisse de 72 % par rapport à 2019. Pour les pays en développement sans littoral, la baisse par rapport à 2019 était encore plus importante, à savoir 79 %¹².

26. L'essor du commerce électronique transfrontalier est pour les pays en développement sans littoral une excellente occasion de s'intégrer au commerce mondial. La pandémie a eu des effets positifs sur les ventes mondiales de commerce électronique, qui auraient augmenté de 16,3 % entre 2020 et 2021, mais pour nombre de pays en développement sans littoral, la mise en place d'infrastructures numériques et l'adoption de mesures d'accompagnement du commerce électronique et de l'économie numérique sont encore des défis à relever.

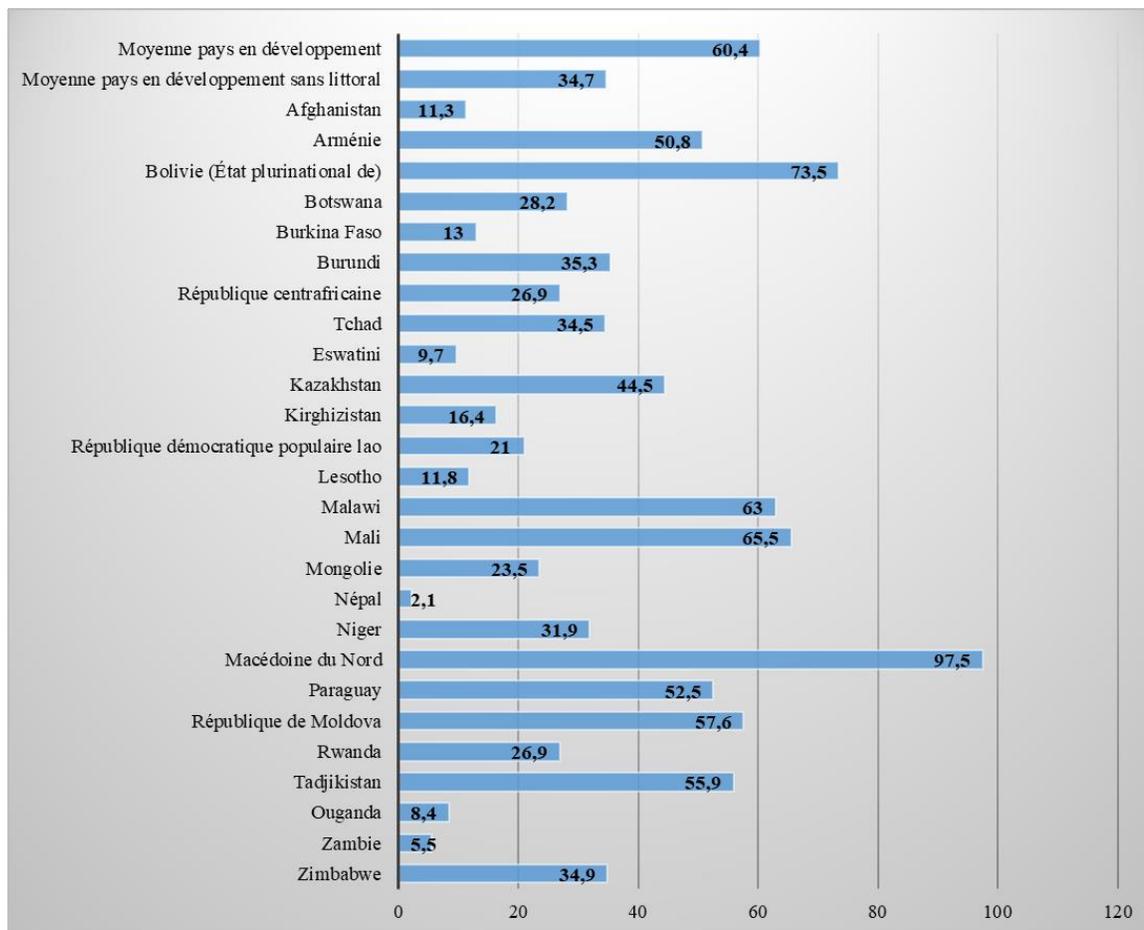
27. Les pays en développement sans littoral doivent toujours faire face à des coûts du commerce relativement élevés, qui n'ont fait que grimper avec la pandémie et le conflit armé en cours en Ukraine. D'importants chocs de l'offre et de la demande liés aux pandémies ont causé des engorgements dans la chaîne d'approvisionnement de conteneurs, entraînant par là même une pénurie de conteneurs vides dans les pays en développement sans littoral et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement.

28. La mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges est fondamentale pour faire face aux coûts élevés des échanges et faciliter le commerce dans les pays en développement sans littoral, en particulier au regard des perturbations du commerce mondial et des chaînes d'approvisionnement actuelles. L'Accord contient plusieurs dispositions visant à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris les marchandises en transit, et à atténuer les goulets d'étranglement commerciaux aux frontières. Malgré son importance pour les pays en développement sans littoral, le taux de mise en œuvre par ces pays de leurs engagements est inférieur à la moyenne mondiale, soit 34 % contre 60 % pour l'ensemble des pays en développement (voir fig. I). On estime que les pays de transit ont mis en œuvre 64,7 % de l'ensemble de leurs engagements.

¹² Nations Unies, Groupe de travail interinstitutions sur le financement du développement, *Rapport 2022 sur le financement du développement durable* (New York, 2022).

Figure I
Taux actuel d'exécution des engagements dans la catégorie A

(En pourcentage)

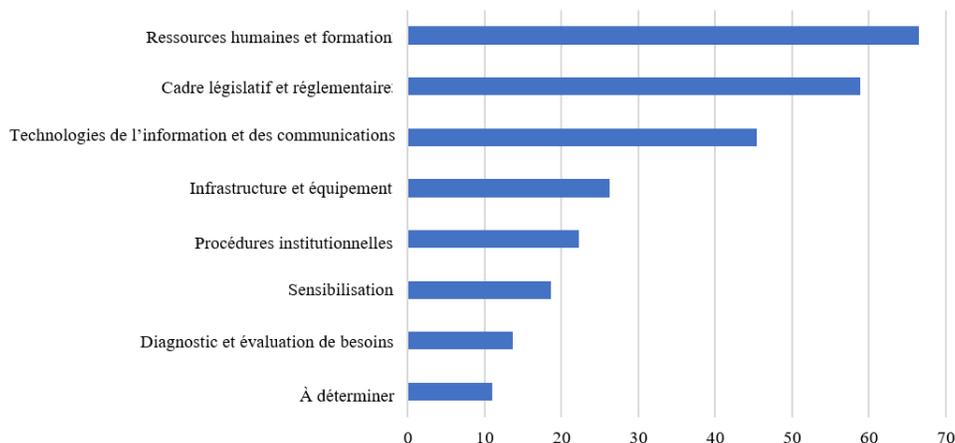


Source : Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce.

29. Les pays en développement sans littoral ont indiqué avoir besoin d'une assistance technique pour la mise en œuvre d'environ 31 % de leurs engagements au titre de l'Accord, les domaines relatifs aux ressources humaines et à la formation, aux cadres législatifs et réglementaires, aux TIC et aux infrastructures et équipements devant être privilégiés (voir fig. II).

Figure II
Nature de l'assistance technique demandée par les pays en développement sans littoral

(En pourcentage)



Source : Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce.

30. La mise en place d'un transit efficace revêt une importance capitale pour le développement des pays en développement sans littoral. L'Accord énonce des dispositions qui visent à faciliter le transit de marchandises sur le territoire d'un pays. Les membres de l'OMC ont l'obligation de réduire ou même de lever les réglementations ou formalités liées au trafic en transit et de limiter les frais ou charges applicables aux coûts de transport ou de services rendus. Le taux d'application par les pays de transit des dispositions relatives au transit est de 60 %, ce qui montre que beaucoup reste à faire pour réduire les délais et les coûts de transit.

31. La décision rendue publique à la douzième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Genève du 12 au 17 juin 2022, demandant au Comité de facilitation des échanges de tenir chaque année une session sur les questions de transit jusqu'à la fin du prochain examen de l'Accord sur la facilitation des échanges, devrait contribuer à renforcer les réformes visant à faciliter le transit. Il importera de trouver, au cours des sessions, des solutions pour assurer un transit efficace.

Priorité 4 : intégration et coopération régionales

32. Les pays en développement sans littoral ont fait des progrès dans le domaine de l'intégration régionale. En moyenne, chaque pays est partie à 4 accords commerciaux régionaux, le nombre d'accords par pays variant de 1 à 11. Les pays en développement sans littoral continuent également de promouvoir l'intégration et la coopération régionales sur les questions transfrontalières dans le cadre de partenariats déjà en place avec les pays voisins.

33. La Zone de libre-échange continentale africaine offre aux pays en développement sans littoral africains la possibilité de mieux se reconstruire et de renforcer leur résilience dans un environnement mondial incertain. Selon la Commission économique pour l'Afrique, la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine devrait permettre, d'ici 2045, de faire progresser le PIB de l'Afrique de 0,5 %, ses exportations de 5,1 %, ses importations de 4,7 % et son bien-être de 0,4 %. Les gains envisagés ne pourront se concrétiser que si les dispositions de l'Accord sont transposées dans des cadres

nationaux et régionaux et mises en œuvre sans délai. L'Accord devrait également se traduire par une augmentation de 28 % de la demande de fret intra-africain d'ici 2030 : les demandes de fret routier, ferroviaire, maritime et aérien devraient augmenter respectivement de 22 %, 8 %, 62 % et 28 %, et la part modale du rail devrait passer de 0,3 % à 7 %. Toutefois, si l'on veut que l'Accord soit pleinement mis en œuvre, l'Afrique devra se doter, d'ici 2030, de près de 2 millions de camions supplémentaires, de plus de 100 000 wagons, de 250 aéronefs et de plus de 100 navires ; Au mois de mai 2022, 54 des 55 États membres de l'Union africaine, dont tous les pays en développement sans littoral, avaient signé l'Accord. À la même date, 43 pays, dont 14 pays en développement sans littoral, avaient ratifié l'Accord.

34. Le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale est une plateforme unique de coopération entre les pays en développement sans littoral de la sous-région d'Asie du Nord et d'Asie centrale. Dans le document final du Forum économique 2021 du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, tenu à Tachkent, sous format hybride, les 17 et 18 novembre 2021, il est noté que la coopération économique régionale doit être renforcée, et que l'accent doit être mis sur les secteurs productifs et les technologies vertes¹³. Les pays de la sous-région se sont engagés à renforcer leur coopération sur les mesures visant à assurer la continuité des chaînes d'approvisionnement et des transports internationaux par des solutions intégrées, sans contact et concertées.

35. L'accord sur le Partenariat économique global régional entre les 15 pays d'Asie et du Pacifique, y compris la République démocratique populaire lao, est entré en vigueur en janvier 2022.

36. Les chefs des administrations douanières des 11 pays d'Amérique latine, dont l'État plurinational de Bolivie et le Paraguay, se sont réunis en mai 2022 pour signer un accord régional de reconnaissance mutuelle du programme d'opérateur économique agréé. Cet accord marque une étape importante dans le renforcement de l'intégration de la région parce qu'il va faciliter un accès mutuel aux marchés et supprimer les certifications et les formalités qui font double emploi.

Priorité 5 : transformation des structures de l'économie

37. Les progrès accomplis dans la transformation des structures de l'économie, qui étaient déjà insuffisants dans la plupart des pays en développement sans littoral, sont demeurés lents à cause de la pandémie, et les perspectives sont incertaines face aux enjeux économiques qui pointent à l'horizon. La contribution de la valeur ajoutée du secteur manufacturier au PIB des pays en développement sans littoral a progressé et atteint 11 % en 2020, contre 10 % en 2019¹⁴. La part des produits manufacturés dans les exportations de marchandises est restée inférieure à 20 %, en dépit des efforts déployés pour apporter des changements structurels. En 2020, la part des produits manufacturés dans les exportations de marchandises était de 17,7 %, en légère augmentation par rapport aux 16,3 % de 2019 (voir fig. III). Bien que la contribution de la valeur ajoutée des services au PIB ait été plus élevée (47,2 % en 2020), elle était bien en-deçà de la moyenne mondiale de 56 %.

38. Le secteur agricole continue d'être le plus gros pourvoyeur d'emplois dans les pays en développement sans littoral, avec en moyenne 45 % des emplois. La contribution de la valeur ajoutée du secteur agricole au PIB est passée de 17,2 % en

¹³ Disponible à l'adresse https://unece.org/sites/default/files/2022-01/Decisions%20of%20the%2016th%20session%20of%20the%20SPECA%20Governing%20Council_ENG.pdf.

¹⁴ Banque mondiale, « Secteur manufacturier, valeur ajoutée (% du PIB) – Monde », base de données des indicateurs du développement mondial. Disponible à l'adresse <https://data.worldbank.org/indicator/NV.IND.MANF.ZS?locations=1W> (consultée le 1^{er} juillet 2022).

2019 à 18,5 % en 2020.¹⁵ Les exportations agricoles ont légèrement augmenté en valeur entre 2019 et 2020, passant de 24,1 milliards à 24,3 milliards de dollars, malgré une baisse des exportations cumulées. Les exportations de produits agricoles transformés restent cependant faibles, mettant en évidence la nécessité pour les pays en développement sans littoral de moderniser leur agriculture et de renforcer leur intégration dans les chaînes de valeur agricoles régionales et mondiales.

39. En 2020, les produits primaires représentaient en moyenne 82 % des exportations de marchandises des pays en développement sans littoral, et plus de 60 % des exportations de marchandises de 24 des 32 pays. Ils comptaient pour moins de 50 % des exportations de marchandises dans seulement six pays en développement sans littoral. Signe encourageant cependant, la diminution de l'indice de concentration des exportations de 0,277 en 2019 à 0,233 en 2020. Un indice de concentration peu élevé dénote une diversité plus grande des exportations et contribue à renforcer la transformation des structures de l'économie, à accroître la valeur ajoutée et à améliorer la résilience économique. Cependant, beaucoup reste à faire pour se hisser au niveau des régions développées, qui affichent un indice de concentration de 0,063.

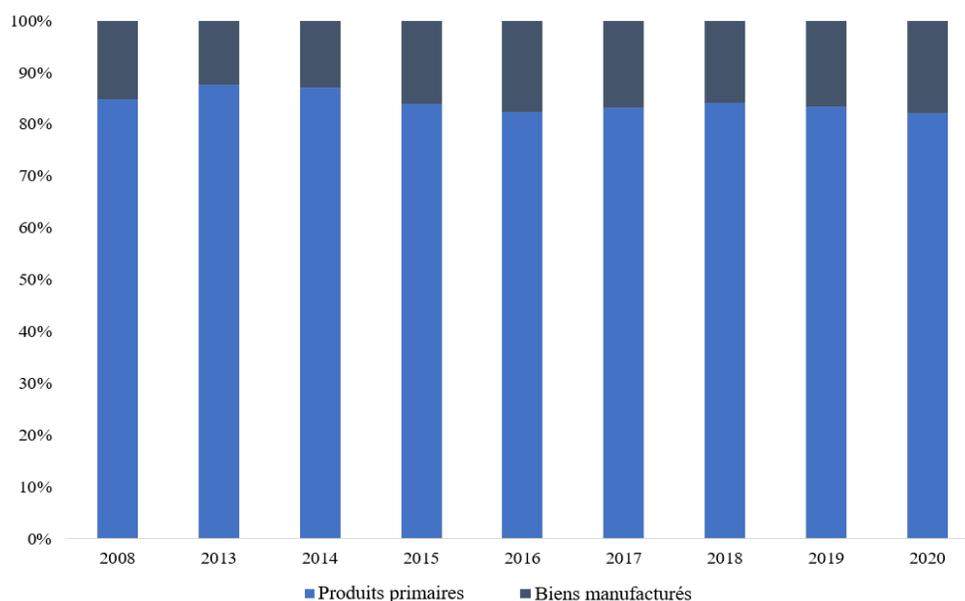
40. L'augmentation des exportations de TIC est capitale pour la transformation structurelle des pays en développement sans littoral dans la mesure où elles peuvent aider à pallier les difficultés d'ordre géographique. Cependant, la part des produits TIC dans les exportations totales des pays en développement sans littoral est non seulement extrêmement faible (0,20 % en 2020), mais elle est également en baisse constante depuis 2016, où elle était de 0,67 %. À titre de comparaison, les exportations de produits TIC des pays en développement représentent en moyenne 26,5 % de l'ensemble de leurs exportations. Les exportations de produits manufacturés de niveau de compétence moyen et de haute technicité des pays en développement sans littoral ont légèrement diminué en 2020, en valeur absolue, passant de 6 milliards de dollars à 5,4 milliards de dollars, mais ont enregistré une faible augmentation en pourcentage des exportations totales de marchandises (de 3,1 % en 2019 à 3,2 % en 2020). De même, les exportations de produits manufacturés de niveau de compétence élevé et de haute technicité ont baissé de 10,3 milliards de dollars en 2019 à 10 milliards de dollars en 2020, même si elles ont augmenté en valeur relative en pourcentage des exportations totales de marchandises (de 5,4 % en 2019 à 5,9 % en 2020)¹⁶.

¹⁵ Banque mondiale, « Agriculture, sylviculture et pêche, valeur ajoutée (% du PIB) », base de données des indicateurs du développement mondial. Disponible à l'adresse <https://data.worldbank.org/indicator/NV.AGR.TOTL.ZS> (consulté le 1^{er} juillet 2022).

¹⁶ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, « Matrice du commerce des marchandises en milliers de dollars des États-Unis, annuel, 2016-2021 », base de données UNCTADStat. Disponible à l'adresse <https://unctadstat.unctad.org/wds/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=217476> (consulté le 1^{er} juillet 2022).

Figure III
Part des produits primaires et des produits manufacturés dans les exportations de marchandises

(En pourcentage)



Source : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Priorité 6 : moyens de mise en œuvre

41. Pour faire face à la pandémie, l'aide publique au développement (APD) destinée aux pays en développement sans littoral a été fortement augmentée en 2020, de 32,5 milliards en 2019 à 37,2 milliards de dollars, soit une hausse de 14,5 %. Ces pays ont également reçu 8,1 milliards de dollars de flux non concessionnels des membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)¹⁷. Les apports d'APD continuent de ne se porter que sur un petit nombre de pays en développement sans littoral. En 2020, les cinq principaux bénéficiaires de l'APD¹⁸ comptaient pour 45 % de l'APD destinée à l'ensemble du groupe. Face aux tendances économiques mondiales, à la hausse des prix des produits primaires et à la nécessité de reprendre le service de la dette, l'APD restera une source de financement incontournable pour les pays en développement sans littoral, qui pourront ainsi investir dans une reprise durable.

42. Selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), les flux d'investissements étrangers directs (IED) vers les pays en développement sans littoral ont augmenté de 31 %, passant de 14,1 milliards de dollars en 2020 à 18,5 milliards de dollars en 2021. Cette augmentation est intervenue sur fond d'une reprise de 61 % des flux mondiaux d'IED, de l'ordre de 1 600 milliards de dollars. La CNUCED a également indiqué que le nombre d'annonces de nouveaux projets, qui donnent une idée des tendances futures en matière d'IED, a augmenté de 26 % et atteint 173. Ce résultat est toutefois dû en grande partie au nombre plus élevé

¹⁷ OCDE, « Pays et territoires les plus démunis », Base de données sur le financement du développement. Disponible à l'adresse <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/countries-most-in-need.htm> (consulté le 1^{er} juillet 2022).

¹⁸ Les cinq premiers bénéficiaires de l'aide publique au développement parmi les pays en développement sans littoral sont l'Afghanistan, l'Éthiopie, le Népal, le Niger et l'Ouganda.

d'annonces concernant les secteurs des ressources naturelles. Les activités de financement de projets internationaux ont augmenté de 46 %, et portent sur 76 projets. Plus de la moitié (41) étaient dans les énergies renouvelables, mais d'autres secteurs comme l'exploitation minière, la production d'électricité et les infrastructures, étaient aussi en bonne place. En 2022, l'environnement des IED et des autres flux transfrontaliers du secteur privé se révélera difficile, au regard des conditions macroéconomiques et géopolitiques mondiales. Le rôle et la préparation des organismes de promotion des investissements seront déterminants pour créer une dynamique durable en faveur de l'augmentation des investissements.

43. En 2021, les transferts de fonds vers les pays en développement sans littoral ont atteint 40,8 milliards de dollars, soit une augmentation de 8,8 % par rapport à 2020¹⁹. Les transferts de fonds entrant dans ces pays sont plus importants que les flux d'IED et d'APD. Les transferts de fonds représentent en moyenne 7,7 % du PIB des pays en développement sans littoral. Pour certains pays, la part des transferts de fonds dans les recettes extérieures est très élevée. Par exemple, si l'on rapporte les transferts de fonds en pourcentage du PIB, le Kirghizistan et le Tadjikistan figurent parmi les cinq premiers bénéficiaires au monde, et en 2021, les transferts de fonds y représentaient respectivement 31 % et 27 % des recettes extérieures²⁰. Les perturbations des transferts de fonds dues au contexte macroéconomique mondial difficile et à la guerre en Ukraine²¹ risquent de compromettre la sortie des pays en développement sans littoral de la pandémie, tant au niveau macro qu'au niveau des ménages.

44. Les niveaux de la dette extérieure sont passés d'une moyenne de 58,1 % du PIB en 2019 à 64 % en 2020 dans les pays en développement sans littoral²², dont neuf sont classés comme présentant un risque élevé de surendettement et un comme étant en situation de surendettement. Le service total de la dette a sensiblement diminué en moyenne en 2020, à 17,4 % des recettes d'exportation, contre 28 % en 2019. Ce résultat est toutefois dû en grande partie à l'Initiative de suspension du service de la dette, mise en place par le Groupe des Vingt. La fin de l'Initiative, en décembre 2021, et son remplacement par le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette ont permis aux pays en développement sans littoral de reprendre le service de leur dette en dépit de conditions de financement extérieur difficiles. Les trois pays qui ont eu à demander un financement au titre du Cadre commun au premier trimestre 2022 étaient des pays en développement sans littoral, qui ont toutefois subi des retards dans la réception des financements et ont ainsi dû continuer à assurer le service de leur dette dans l'intervalle. Les pays en développement sans littoral ont besoin d'un accompagnement à long terme pour améliorer la viabilité de leur dette et mettre en place un espace de financement qui leur permettra d'investir dans une reprise durable.

¹⁹ Banque mondiale, « Données sur les transferts de fonds (*Remittances data*) », base de données du *Global Knowledge Partnership on Migration and Development*. Disponible à l'adresse <https://www.knomad.org/data/remittances> (consultée le 1^{er} juillet 2022).

²⁰ Ibid.

²¹ Par exemple, plus de 50 % des transferts de fonds en Arménie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan et au Tadjikistan proviennent de la Fédération de Russie.

²² Banque mondiale, « Statistiques de la dette internationale (*International debt statistics*) », base de données des statistiques de la dette. Disponible à l'adresse <https://www.worldbank.org/en/programs/debt-statistics/ids> (consultée le 1^{er} juillet 2022).

IV. Appui de l'Organisation des Nations Unies et des organisations internationales : plan d'action visant à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, suivi et examen

45. Dans ses résolutions [74/233](#), [75/228](#) et [76/217](#), l'Assemblée générale a demandé à l'ONU et aux organisations internationales et régionales d'appuyer les pays en développement sans littoral dans leur mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. Établie à partir des informations fournies par le Groupe consultatif interorganisations pour les pays en développement sans littoral, la présente section met en lumière les efforts accomplis pour apporter cet appui au cours de la période considérée, notamment pour réaliser le plan d'action visant à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action.

46. Les 430 initiatives menées par les membres du Groupe consultatif interorganisations dans le cadre du plan d'action témoignent des efforts consacrés à la mise en œuvre des six priorités du Programme d'action et à d'autres questions comme les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et l'égalité des genres. Au total, une centaine d'initiatives nouvelles ont été signalées cette année, dont environ un quart ont été déclarées achevées.

47. Le Bureau de la Haute Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a continué de coordonner les activités du système des Nations Unies, notamment l'organisation des réunions du Groupe consultatif interorganisations, pour veiller à la mise en œuvre efficace du Programme d'action. Le Bureau a réalisé un projet visant à renforcer les capacités des pays en développement sans littoral à promouvoir la connectivité des transports en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, par l'organisation d'ateliers de formation destinés à ces pays et aux pays de transit sur l'élaboration de projets d'infrastructures de transport bancables et la construction d'infrastructures de transport résilientes.

48. Le Bureau a également organisé un atelier virtuel sur le développement de partenariats public-privé efficaces dans les infrastructures de transport au Botswana. En collaboration avec des partenaires, il a organisé une réunion de sensibilisation aux effets des changements climatiques et de la COVID-19 et sur les réponses susceptibles d'assurer une reprise durable. Il a constitué un réseau de points de contact nationaux des pays en développement sans littoral pour faciliter la mise en œuvre du Programme d'action au niveau national et a mis au point des supports de connaissances, notamment sur le développement des énergies renouvelables dans les pays en développement sans littoral, en partenariat avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, et sur l'optimisation des chaînes de valeur mondiales au service du développement.

49. En mars 2022, le Bureau de la coordination des activités de développement a réalisé une enquête sur le rôle de coordination du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans la mise en œuvre du Programme d'action. Les réponses ont montré que le système faisait des efforts louables, d'une part, pour intégrer le Programme dans les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération, d'autre part, pour coordonner les initiatives stratégiques autour du Programme, avec un dynamisme plus marqué depuis le début du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

50. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique aide les pays en développement sans littoral à généraliser l'accès à l'énergie et aux énergies renouvelables et à élaborer des plans d'action nationaux pour réaliser l'objectif de

développement durable 7. Outre le renforcement des capacités des parties prenantes de l'Azerbaïdjan, de la République démocratique populaire lao, de la Mongolie et du Népal dans le domaine de la facilitation du commerce, la Commission a aidé plusieurs pays en développement sans littoral à adhérer à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique et a offert une assistance technique à la Mongolie pour lui permettre d'accélérer la mise en œuvre des projets du corridor économique entre la Chine, la Fédération de Russie et la Mongolie.

51. En 2021, la Commission économique pour l'Afrique a aidé les pays en développement sans littoral africains à mettre en place des infrastructures de transport, à améliorer leur connectivité et à promouvoir les énergies renouvelables. Elle a mené des études sur le coût des opérations de transit et sur la numérisation des infrastructures de transport après la pandémie, notamment dans les pays en développement sans littoral. En collaboration avec des partenaires, elle a aidé plusieurs pays en développement sans littoral à formuler des stratégies de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. En mai 2022, la Commission a lancé, en coopération avec le Pacte mondial des Nations Unies, le rapport sur l'indice des affaires par pays de la Zone de libre-échange continentale africaine.

52. La Commission économique pour l'Europe mène des activités ciblées de renforcement des capacités, d'examen des politiques et de conseil à l'intention de ses neuf pays en développement sans littoral membres. Avec des partenaires, elle a réalisé, dans la région, un projet de renforcement des capacités sur le Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route, concernant la lettre de voiture électronique. Elle a également réalisé une étude sur la mise en œuvre dans la sous-région des principes de commerce durable du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.

53. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a mis au point des indicateurs applicables au transport par voies de navigation intérieures et aux ports. Elle a publié un rapport sur la connectivité nationale au Paraguay, appuyé l'État plurinational de Bolivie sur les questions d'efficacité énergétique et de changement structurel encouragé l'adoption du Plan d'action dans le domaine du numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et publié des ouvrages sur la logistique des vaccins.

54. La CNUCED a apporté une assistance technique sur la facilitation du commerce et le transit à 20 pays en développement sans littoral et 16 pays en développement de transit. Elle a également appuyé le Botswana, le Kazakhstan et le Rwanda dans le domaine du commerce électronique et fourni une assistance technique au Botswana, à l'Ouganda et à la Zambie dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Elle a en outre contribué à l'automatisation des processus de dédouanement à l'aide du Système douanier automatisé. Fin 2021, ce système était opérationnel ou en cours de déploiement dans 20 pays en développement sans littoral. La CNUCED a contribué pour beaucoup à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment dans 16 pays en développement sans littoral. En 2021, elle a lancé l'indice des capacités productives, fourni, à plusieurs pays en développement sans littoral, une assistance technique de suivi sur les examens des politiques d'investissement et poursuivi son appui à 18 pays en développement sans littoral dans le cadre du Système de gestion de la dette et d'analyse financière.

55. Le Département des affaires économiques et sociales aide les pays en développement sans littoral, notamment par des activités de renforcement des capacités et de recherche, y compris sur la logistique et le transport en transit aux

frontières, la facilitation du commerce, l'efficacité énergétique et l'accès à l'énergie, le développement du secteur privé, la diversification et la création de valeur ajoutée, la mobilisation de ressources, les statistiques commerciales, l'agriculture, la durabilité environnementale et les changements climatiques. Au cours de la période 2020-2021, le Département a mené des activités de renforcement des capacités statistiques dans la plupart des pays en développement sans littoral. En 2021, il a aussi réalisé un projet sur la vulnérabilité aux changements climatiques à l'intention de l'Éthiopie et de la République démocratique populaire lao.

56. Le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies collabore avec des partenaires pour mettre en œuvre le Plan d'action de coopération numérique dans des domaines comme la connectivité mondiale et le renforcement des capacités numériques.

57. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a aidé le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan à établir des bases de données nationales sur les pertes dues aux catastrophes. Il a fourni un appui stratégique et technique au Bhoutan, à la Mongolie, au Népal et à la République démocratique populaire lao pour l'élaboration de rapports sur la réduction des risques de catastrophe. Il a également aidé les collectivités locales de plusieurs pays en développement sans littoral à réaliser des évaluations de la résilience des villes aux catastrophes et s'est penché sur les questions relatives au financement de la réduction des risques de catastrophe avec l'Éthiopie, le Népal et la Zambie.

58. La Banque de technologies pour les pays les moins avancés procède à des évaluations des besoins technologiques dans sept pays en développement sans littoral. Elle aide également les start-ups qui misent sur des solutions technologiques et met en place des laboratoires de fabrication de technologies pour donner aux jeunes l'occasion de se perfectionner dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

59. Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a continué d'aider les pays en développement sans littoral à s'adapter aux conséquences néfastes des changements climatiques. En 2021, on comptait 30 pays en développement sans littoral à avoir pris au moins une mesure pour s'engager dans le processus de formulation et de mise en œuvre d'un plan national d'adaptation, selon les lignes directrices techniques établies par le secrétariat. Sur ces 30 pays, 23 ont accès chacun à un financement de 3 millions de dollars du programme d'appui aux activités préparatoires du Fonds vert pour le climat en vue de la formulation de plans nationaux d'adaptation.

60. En 2021, le Programme des Nations Unies pour le développement a aidé les pays en développement sans littoral dans les domaines de l'intégration des échanges commerciaux, de la coopération Sud-Sud et de la mobilisation de ressources. Il fournit également, à 11 pays en développement sans littoral africains, un appui technique sur la mise en œuvre de cadres de financement intégrés, puis au Botswana, à l'Ouganda et au Soudan du Sud, un appui technique sur la consolidation de la budgétisation des objectifs de développement durable.

61. En 2021, le Programme des Nations Unies pour l'environnement a fourni un appui technique à huit pays en développement sans littoral africains pour renforcer le thème de l'intégration régionale dans leurs analyses nationales communes ; il a renforcé les capacités des institutions nationales et des équipes de pays des Nations Unies des pays en développement sans littoral pour leur permettre d'intégrer les aspects environnementaux des objectifs de développement durable dans les plans nationaux de développement et les plans-cadres de coopération ; et il a aidé huit pays

en développement sans littoral à intégrer la résilience aux changements climatiques dans leurs plans-cadres de coopération.

62. Le Centre du commerce international a continué d'apporter une assistance technique aux pays en développement sans littoral pour leur permettre de faire face aux contraintes liées au commerce. Grâce à son projet « Ready4Trade », il contribue au développement du commerce intrarégional et international au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan. Il apporte également son appui au Soudan du Sud pour l'aider à améliorer ses chaînes de valeur et à rendre ses microentreprises et petites et moyennes entreprises plus compétitives.

63. L'Union internationale des télécommunications a contribué au renforcement des infrastructures des TIC dans plusieurs pays en développement sans littoral ; elle a encouragé l'inclusion numérique et l'innovation, notamment en contribuant à la mise en place de cours multimédias en ligne et de centres de formation sur les TIC en Arménie, en Azerbaïdjan, au Kazakhstan, au Kirghizstan et en Ouzbékistan ; et elle a appuyé des centres de transformation numérique visant à renforcer les compétences numériques au Rwanda et en Zambie.

64. La FAO a aidé 14 pays en développement sans littoral à mettre en place des systèmes de recherche, de vulgarisation et d'innovation agricole et encouragé la mise au point d'un modèle hybride d'écoles pratiques d'agriculture et d'écoles d'agriculture commerciale en Azerbaïdjan et au Malawi pour mieux rapprocher production et commercialisation. Elle appuie également trois programmes qui contribuent à lutter contre l'insécurité alimentaire dans les pays du Groupe des cinq pays du Sahel : l'initiative Main dans la main, l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel et le Programme intégré de résilience au Sahel.

65. L'OACI a mis en œuvre des projets de coopération technique, notamment par le déploiement de trains de mesures visant à aider les pays en développement sans littoral à faire face aux besoins liés aux mouvements de marchandises et à la santé des passagers pendant la pandémie.

66. En 2021, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a poursuivi la mise en œuvre de ses activités de coopération technique dans les pays en développement sans littoral, notamment dans le cadre de son Programme de partenariat pays. De nouvelles initiatives de formation professionnelle, de mise en place d'infrastructures de qualité et de gestion des déchets ont été mises en œuvre dans les pays, de même que des initiatives régionales de développement de chaînes de valeur.

67. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a continué d'aider les pays en développement sans littoral dans de nombreux domaines du plan d'action visant à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, notamment, au Paraguay, dans l'amélioration de l'infrastructure de deux écoles agricoles, le développement de l'agriculture familiale et l'acquisition de matériel pour faire face aux problèmes persistants de sécheresse et de pénurie d'eau dans les communautés vulnérables. Il a également aidé plusieurs pays en développement sans littoral à faire face à la pandémie en renforçant les capacités de leurs structures sanitaires et en leur fournissant du matériel médical.

68. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a apporté son appui aux pays en développement sans littoral au travers d'échanges de connaissances, de partenariats et de transferts de technologies, ainsi que de projets sur le développement de l'agriculture durable, le renforcement des systèmes statistiques nationaux, les changements climatiques, les incidences de la COVID-19 et l'égalité des genres.

69. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a aidé les pays en développement sans littoral dans la préparation de leurs recensements, après les retards occasionnés par la pandémie, et a mis en place des initiatives axées sur le développement des jeunes pour pouvoir tirer parti du dividende démographique. Les programmes du plan stratégique de l'UNFPA pour 2022-2025 sont axés sur 15 pays en développement sans littoral.

70. L'Organisation mondiale du tourisme continue d'appuyer les pays en développement sans littoral par des activités de coopération technique, de renforcement des capacités et d'assistance technique dans les domaines des statistiques du tourisme, du tourisme durable et du relèvement après les pandémies.

71. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle offre une assistance et un appui techniques aux pays en développement sans littoral dans les domaines de l'innovation, de l'information technique et scientifique et des brevets, des systèmes de propriété intellectuelle et du transfert de technologies appropriées. Ainsi, 21 pays ont adopté et mettent en œuvre des stratégies nationales de la propriété intellectuelle, et cinq ont mis au point ce type de stratégie.

72. L'Agence internationale de l'énergie atomique apporte son appui à 30 pays en développement sans littoral sur l'utilisation pacifique, sûre et sécurisée de la science et de la technologie nucléaires. En 2021, elle a aidé les laboratoires de 27 pays en développement sans littoral à accélérer les tests COVID-19 dans le cadre de la lutte contre la pandémie et collaboré avec des partenaires pour élaborer le plan directeur des systèmes électriques continentaux africains.

73. L'Agence internationale pour les énergies renouvelables a continué à aider les pays en développement sans littoral à évaluer les conditions nécessaires à l'accélération du déploiement des énergies renouvelables avec un outil d'évaluation de leur état de préparation en matière d'exploitation des ressources renouvelables ; elle a continué de rehausser les ambitions en matière d'énergies renouvelables dans les contributions déterminées au niveau national, de promouvoir des solutions décentralisées axées sur les énergies renouvelables pour réaliser les multiples cibles des objectifs de développement durable et de s'intéresser à la planification énergétique à long terme.

74. L'OMD s'emploie à améliorer les systèmes de transit des pays en développement sans littoral, notamment en leur apportant une assistance technique dans les domaines du transit et des douanes. En juin 2021, le Conseil de l'OMD a approuvé les lignes directrices sur la gestion des catastrophes et la continuité des chaînes d'approvisionnement pour aider à atténuer les effets de la pandémie.

75. En 2021, répondant à une demande des pays en développement sans littoral, le Comité de la facilitation des échanges de l'OMC a décidé de tenir régulièrement des sessions spéciales consacrées à l'examen des questions de transit, dont une en avril 2022, à l'occasion de laquelle il a examiné les principales conclusions du rapport 2021 sur les pays en développement sans littoral, les goulets d'étranglement commerciaux et les meilleures pratiques des pays en développement sans littoral membres. Le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges a continué d'aider les pays en développement sans littoral, notamment par la réalisation d'une enquête sur les restrictions commerciales transfrontalières consécutives à la pandémie.

76. En 2021, le Fonds commun pour les produits de base a retenu six projets à examiner pour un financement d'un montant de 8,9 millions de dollars destiné à accompagner la transformation des structures des économies des pays en développement sans littoral. Il a également aidé ces pays à lutter contre la pandémie en apportant un appui supplémentaire à leurs petites et moyennes entreprises agricoles

sous la forme d'une facilité de liquidité d'urgence et en révisant les échéanciers de remboursement des prêts.

77. Le Fonds vert pour le climat a approuvé 786 millions de dollars d'investissements en faveur de 20 pays en développement sans littoral, qui ont par ailleurs mobilisé 2,7 milliards de dollars supplémentaires en co-investissement de sources privées pour constituer un portefeuille de projets d'une valeur totale de 3,5 milliards de dollars. Depuis le lancement de son initiative de préparation rapide à une reprise résiliente au printemps 2020, le Fonds a également octroyé plus de 2 millions de dollars de subventions de préparation à sept pays en développement sans littoral pour appuyer des activités liées à la COVID-19 et à la santé, notamment la rédaction de plans de relance verts.

78. Le Fonds monétaire international a accordé un financement d'urgence de 2,7 milliards de dollars à six pays en développement sans littoral en 2021. Il propose une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux de 650 milliards de dollars, dont 11,4 milliards iraient aux pays en développement sans littoral pour les aider à satisfaire leurs besoins à long terme d'avoirs de réserve.

79. La Banque africaine de développement a approuvé un don d'assistance technique de 5,5 millions de dollars pour la mise en œuvre de son initiative « Du désert à l'électricité » dans la région du Sahel oriental, y compris en Éthiopie, pour réaliser des études techniques en vue de la création de parcs solaires régionaux et de systèmes appropriés de stockage sur batteries et de raccordement au réseau électrique dans les pays voisins. Elle a également continué de soutenir la mise en place de postes frontières à guichet unique.

80. De 2019 à 2021, la Banque asiatique de développement a engagé 5,42 milliards de dollars de prêts et de dons en faveur des pays en développement sans littoral, soit 20 % de sa contribution globale à la coopération et à l'intégration régionales. Elle a également fourni une assistance technique sur la coopération et l'intégration régionales et renforcé la mise en œuvre de la stratégie de transport 2030 et de la stratégie énergétique 2030 du Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale.

81. La Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures a appuyé et financé des projets d'infrastructure dans les pays en développement sans littoral, en mettant l'accent sur le développement et l'entretien du transport routier et sur l'amélioration de la résilience aux changements climatiques des infrastructures routières.

82. En 2021, l'Organisation internationale de droit du développement a accompagné la transition vers un système de justice électronique dans un certain nombre de pays en développement sans littoral et fourni une assistance juridique directe ponctuelle à la demande, ainsi que des activités de renforcement des capacités sur des questions liées aux investissements et sur l'amélioration de la médiation commerciale.

83. L'Union internationale des transports routiers a, entre autres activités, facilité et accéléré les processus administratifs relatifs à l'échange électronique de documents de transport comme les permis et les lettres de voiture électroniques.

84. En 2021, l'Autorité internationale des fonds marins a publié le document intitulé « Landlocked Developing Countries and the Law of the Sea: An Ocean of Opportunity (Les pays en développement sans littoral et le droit de la mer : un océan d'opportunités) » pour sensibiliser les pays en développement sans littoral aux avantages que pourrait leur apporter la ratification de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Elle apporte également son appui dans le renforcement des capacités de recherche scientifique marine et de transfert de technologies.

85. Le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral a organisé des manifestations, élaboré des documents de recherche et des boîtes à outils et signé un mémorandum d'accord avec la bourse mongole des marchandises agricoles (Mongolian Agricultural Commodity Exchange) pour renforcer ses moyens de recherche sur les pays en développement sans littoral.

86. Le Comité d'aide au développement de l'OCDE continue d'aider les pays qui en ont besoin, et en particulier les pays en développement sans littoral, à parvenir à un développement durable.

87. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe met en place une plateforme commerciale numérique commune pour faciliter le partage de données commerciales et logistiques en Azerbaïdjan, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan et au Turkménistan. Au cours de la période 2020-2021, elle a mené des processus de consultation sur le changement climatique et la sécurité en Europe du Sud-Est et dans le sud du Caucase.

V. Conclusions et recommandations

88. S'il est vrai qu'avant la COVID-19, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable étaient plutôt mitigés, force est de reconnaître que la pandémie a accentué les vulnérabilités des pays en développement sans littoral dans des domaines essentiels à une pleine réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action de Vienne. Une reprise transformatrice visant à renforcer la résilience à long terme des pays en développement sans littoral s'impose. À court terme, il importe au plus haut point que la communauté internationale facilite l'accès aux vaccins COVID-19 et contribue à renforcer les systèmes de santé, à accroître les investissements et à fournir une assistance technique dans les différents domaines du Programme d'action et du Programme 2030.

89. Face à la montée des prix mondiaux des denrées alimentaires, qui aggrave l'insécurité alimentaire dans les pays en développement sans littoral, il est absolument indispensable d'accroître l'aide humanitaire, de renforcer les chaînes d'approvisionnement alimentaire et de réduire les coûts de transport de produits alimentaires, notamment en simplifiant les procédures de transit.

90. Il faut aussi absolument continuer à tirer parti du système des coordonnateurs résidents pour que le système des Nations Unies puisse mieux coordonner le Programme d'action au niveau national dans les pays en développement sans littoral, notamment par une collaboration plus étroite entre les acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la paix, par des mécanismes conjoints d'analyse, de planification, de programmation et de financement et par la coopération entre les bureaux des coordonnateurs ou des coordonnatrices résidents et les points de contact nationaux pour assurer une mise en œuvre accélérée.

91. Les entités des Nations Unies et les autres organisations internationales, en coopération avec les États Membres, devraient continuer de soutenir plus vigoureusement les efforts visant à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action, y compris son plan d'action, pour que les pays en développement sans littoral puissent progresser sur la voie du développement durable.

92. La pandémie a mis au jour le besoin de coopération régionale et rappelé combien il est important de renforcer la résilience face aux risques liés aux mouvements transfrontaliers de biens et de personnes. Les pays en développement sans littoral, les pays de transit et les organisations régionales sont encouragés à collaborer pour assurer le bon fonctionnement des corridors de transit, de transport et de commerce

et pour garantir la liberté de transit, conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, à l'Accord de l'OMC sur la facilitation du commerce et au Protocole d'amendement à la Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers. Le système des Nations Unies et les autres organisations internationales devraient apporter un appui plus important aux pays en développement sans littoral et aux pays en développement de transit pour renforcer leur résilience dans les domaines du transport en transit et de la facilitation du commerce.

93. Les pays en développement sans littoral qui sont membres de l'OMC pourraient tirer parti de la session spéciale consacrée aux questions de transit, qui se tiendra chaque année jusqu'à la fin du prochain examen de l'Accord sur la facilitation des échanges, comme d'une plateforme leur permettant de faire connaître les contraintes et les défis auxquels ils sont confrontés, de mettre en commun leurs meilleures pratiques et de dégager des solutions concrètes pour un transit efficace et résilient.

94. Les pays en développement sans littoral ont besoin d'un appui plus vigoureux pour mettre en place des systèmes de transport adéquats, durables, résilients, inclusifs et abordables leur permettant de satisfaire leurs besoins nationaux et de répondre efficacement aux défis que sont la pandémie et les changements climatiques.

95. Les pays en développement sans littoral ont besoin d'un appui technique et financier pour élaborer à brève échéance des politiques de commerce et de développement qui répondent de manière adéquate au contexte postpandémique. Ces politiques devraient être axées sur la promotion des capacités productives, la diversification des exportations, l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales et régionales et la transformation des structures de leurs économies. Des moyens novateurs de mise en œuvre comme les échanges de créances contre des programmes de développement et la mise à contribution des marchés de capitaux privés devraient être envisagés.

96. Des efforts supplémentaires s'imposent pour que les pays en développement sans littoral et les pays de transit puissent mettre en œuvre plus efficacement les initiatives de facilitation du commerce. La mise en œuvre efficace de l'Accord sur la facilitation du commerce passe par le renforcement de l'appui à ces pays. Pour faciliter les mouvements de biens et de services, il conviendra d'encourager la coopération sous-régionale et régionale, notamment en améliorant la connectivité régionale par la mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce.

97. Les pays en développement sans littoral pourraient avant tout chercher à participer davantage au commerce électronique en renforçant leurs infrastructures TIC et en renforçant leurs capacités humaines et institutionnelles pour accompagner de manière plus efficace le développement de leurs chaînes de valeur numériques et leur plateforme d'intégration dans ces chaînes. À cet égard, l'appui de l'Organisation des Nations Unies et des organisations internationales et régionales, en collaboration avec les États membres, s'avère indispensable.

98. Dans sa résolution [76/217](#), l'Assemblée générale a recommandé la tenue en 2024 de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral. Pour en faciliter le processus préparatoire, l'Assemblée devrait se prononcer sur les aspects organisationnels en suspens. Toutes les parties prenantes sont encouragées à se mobiliser pleinement dans le processus préparatoire de la Conférence, à l'appuyer et à y participer activement pour en assurer le succès.

Annexe

Tableaux statistiques

Tableau 1

Produit intérieur brut, taux de croissance, aide publique au développement et investissement étranger direct

<i>Pays en développement sans littoral</i>	<i>PIB (aux prix constants de 2015, en milliards de dollars des États-Unis)</i>		<i>Croissance du PIB réel (en pourcentage)</i>		<i>Aide publique au développement (en millions de dollars des États-Unis)</i>		<i>Flux d'investissements étrangers directs (en millions de dollars des États-Unis)</i>	
	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
Afghanistan	20,5	20,1	-8,9	-5,8	4 468	4 262	13	21
Arménie	12,9	11,9	-7,6	5,2	631	326	47	379
Azerbaïdjan	48,2	42,6	-4,3	4,9	262	271	507	-1 708
Bhoutan	2,46	2,44	-0,8	-2,3	200	221	1	2
Bolivie (État plurinational de)	38,2	34,8	-8,0	5,2	834	449	-1 129	594
Botswana	16,7	15,3	-7,9	5,7	88	94	32	55
Burkina Faso	15,0	15,3	1,9	5	1 297	1 880	-102	137
Burundi	3,31	3,28	-0,3	2,9	625	517	8	8
Eswatini	4,4	4,1	-2,3	1,4	92	118	41	126
Éthiopie	86,0	91,3	3,5	3,5	4 968	5 468	2 381	4 259
Kazakhstan	211,1	205,8	-2,6	3,6	108	124	3 675	3 172
Kirghizistan	7,9	7,2	-8,6	1,5	523	580	-402	248
Lesotho	2,4	2,2	-9,5	3,6	174	211	30	27
Macédoine du Nord	11,1	10,6	-4,5	4,4	0	0	230	606
Malawi	10,8	10,9	0,8	0,5	1 241	1 522	45	50
Mali	17,3	17,2	-1,6	3	1 940	1 667	537	660
Mongolie	14,1	13,4	-5,4	4,6	406	808	1 719	2 140
Népal	29,7	29,1	-8,5	-1,7	1 582	1 948	126	196
Niger	12,2	12,6	3,6	4,6	1 530	1 980	361	755
Ouganda	36,0	35,7	-0,8	3,9	2 195	3 208	874	1 142
Ouzbékistan	101,2	102,9	1,6	6,2	1 282	1 586	1 726	2 044
Paraguay	40,7	40,3	-0,6	4,6	202	382	120	122
République centrafricaine	1,98	2,0	1,0	0	740	845	35	30
République de Moldova	9,2	8,5	-7,0	6,5	388	613	150	264
République démocratique populaire lao	18,4	19,1	3,3	2,1	731	615	968	1 072
Rwanda	11,2	10,8	-3,4	4,5	1 242	1 685	274	212
Soudan du Sud	6,5	6,1	-7,2	2,0	1 720	1 825	18	68
Tadjikistan	11,1	11,6	4,5	6	417	838	107	84
Tchad	11,25	11,16	-0,9	1,5	710	1 058	558	562
Turkménistan	32,3	31,2	5,9	6,1	29	40	1 169	1 453
Zambie	23,6	23	-3,0	1,5	1 020	1 077	-173	-457

<i>Pays en développement sans littoral</i>	<i>PIB (aux prix constants de 2015, en milliards de dollars des États-Unis)</i>		<i>Croissance du PIB réel (en pourcentage)</i>		<i>Aide publique au développement (en millions de dollars des États-Unis)</i>		<i>Flux d'investissements étrangers directs (en millions de dollars des États-Unis)</i>	
	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
Zimbabwe	20,2	20,4	-8,0	6,3	885	993	194	166
Total/moyenne	887,9	872,9	-1,6	4,1	32 530	37 211	14 139	18 486

Source : Organisation des Nations Unies, Organisation de coopération et de développement économiques et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Note : La croissance du PIB réel des pays en développement sans littoral est une moyenne pondérée.

Abréviation : PIB = produit intérieur brut.

Tableau 2
Exportations de marchandises, encours de la dette extérieure et transferts de fonds des migrants

<i>Pays en développement sans littoral</i>	<i>Exportations de marchandises (en prix courants, en millions de dollars des États-Unis)</i>		<i>Exportations de marchandises, part du commerce mondial (en pourcentage)</i>		<i>Encours de la dette extérieure (en pourcentage du revenu national brut)</i>		<i>Flux d'investissements étrangers directs (en millions de dollars des États-Unis)</i>	
	2020	2021	2020	2021	2019	2020	2020	2021
Afghanistan	20,5	20,1	-8,9	-5,8	4 468	4 262	13	21
Arménie	2 544	3 023	0,014	0,014	86,1	105,2	1 786	1 610
Azerbaïdjan	13 470	21 697	0,076	0,097	34,2	37,3	1 435	1 527
Bhoutan	651	886	0,004	0,004	117,2	132,1	86	58
Bolivie (État plurinational de)	7 015	11 030	0,040	0,049	35,7	42,7	1 133	1 413
Botswana	4 262	7 095	0,024	0,032	9,5	10,6	67	41
Burkina Faso	4 372	4 797	0,025	0,022	24,1	27,0	521	561
Burundi	162	103	0,001	0,000	22,5	21,9	15	48
Eswatini	1 752	2 260	0,010	0,010	15,6	21,4	129	138
Éthiopie	3 258	4 011	0,018	0,018	29,8	28,4	404	436
Kazakhstan	46 447	60 625	0,263	0,272	100,0	104,4	374	310
Kirghizistan	1 973	1 659	0,011	0,007	104,4	117,4	2 423	2 798
Lesotho	888	1 052	0,005	0,005	34,8	50,1	543	562
Macédoine du Nord	6 635	7 516	0,038	0,034	74,7	89,9	422	489
Malawi	767	874	0,004	0,004	22,6	24,8	216	233
Mali	4 794	5 015	0,027	0,023	30,6	36,3	998	1 053
Mongolie	7 576	9 247	0,043	0,041	250,5	275,8	541	535
Népal	856	1 979	0,005	0,009	18,9	23,2	8 205	8 199
Niger	1 136	1 229	0,006	0,006	26,8	34,9	537	542
Ouganda	4 149	4 200	0,024	0,019	40,6	46,5	1 062	1 146
Ouzbékistan	13 124	14 063	0,074	0,063	36,9	53,9	8 203	9 198
Paraguay	8 518	10 547	0,048	0,047	44,6	57,1	584	585
République centrafricaine	133	162	0,001	0,001	37,2	38,1
République de Moldova	2 467	3 144	0,014	0,014	59,7	68,4	2 017	2 085
République démocratique populaire lao	6 115	7 620	0,035	0,034	94,0	94,8	241	213
Rwanda	1 408	1 251	0,008	0,006	65,1	81,1	283	423
Soudan du Sud	1 436	1 814	0,008	0,008	1 236
Tadjikistan	1 407	1 967	0,008	0,009	69,0	71,1	2 282	2 922
Tchad	1 906	2 560	0,011	0,011	29,7	36,7
Turkménistan	6 385	7 815	0,036	0,035	15,0	..	2	1
Zambie	7 821	11 100	0,044	0,050	121,1	170,7	135	242
Zimbabwe	4 396	5 921	0,025	0,027	64,8	73,0	1 832	1 982
Total/moyenne	168 601	217 268	0,956	0,975	55,8	66,3	37 273	40 884

Source : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et Banque mondiale.